

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2017-027

Date de convocation : **10 octobre 2017**

Nombre de délégués en exercice : 28
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres votants : 20

L'an deux mille dix-sept, le **26 octobre** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à son siège : Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, VIRET, BOURDIER, MARTIN, PERRAUD, ANTOINE, BESSEY, GRATALOU, PIEGAY, JASSERAND, CARRET, PEDRO, FONTES, BALAN, GROSSIORD, ANDREYS, DUMORTIER, LHOPITAL.

Mmes ARDOUIN, BERTHOLAT

Excusé(s) : MM. JARICOT,

Secrétaire de séance : M. Piegay

Objet : Convention de transfert de patrimoine à passer avec la Métropole de Lyon

Monsieur le Président explique que le retrait de la Métropole de Lyon au 1^{er} janvier 2018 implique nécessairement le transfert de l'ensemble des biens et des installations situées sur le territoire de la Commune de Marcy l'Etoile ainsi que la définition des modalités permettant une continuité de la distribution d'eau et de facturation des abonnés du service public domiciliés à Marcy l'Etoile.

La convention de transfert de patrimoine, lue par M. Le Président, définit donc les biens qui seront repris par la Métropole et sortis du patrimoine du SIDESOL.

Il s'agit de l'ensemble des canalisations, branchements et compteurs situés sur le territoire de la Commune de Marcy l'Etoile.

Cette convention prévoit également les modalités de la dernière relève et facturation qui devront intervenir respectivement fin décembre et courant janvier, ainsi que la transmission du fichier abonnés.

Il convient dès lors d'approuver la convention de transfert de patrimoine.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- * **Approuve** la convention de transfert de patrimoine à passer avec la Métropole de Lyon
- * **Autorise** le Président à signer ladite convention

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé tous les Membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président
Daniel JULLIEN



The image shows a blue ink signature of Daniel Jullien over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS' around the perimeter and 'SIEGE SOCIAL' and 'SIEGE ADMINISTRATIF' in the center. There is also a small star symbol at the bottom of the stamp.